



Je quitte ma région pour m installer avec mon ami

Par **lili746**, le **13/11/2012** à **16:18**

Bonjour,

Je fréquente depuis 1 ans une personne, nous avons décider de nous mettre en ménage. Mon compagnon vit sur lyon et j'ai donc décidé de le rejoindre là-bas. Je suis actuellement en CDI contractuelle c'est a dire que je travaille dans le domaine public mais je ne suis pas fonctionnaire. Je ne peux donc pas prétendre à une éventuelle mutation. Ils m'ont expliqué aussi qu'ils ne pouvaient pas me licencier et que, si je démissionne, je n'ai pas droit aux allocations chômage.

J'aimerais savoir si il y avait une autre solution pour que je puisse avoir le chômage une fois sur Lyon.

Merci.

Par **pat76**, le **16/11/2012** à **15:59**

Bonjour

Vous allez vivre en union libre ou vous marier ou vous Pacser?

Par **lili746**, le **19/11/2012 à 13:38**

bonjour,

Nous allons vivre en unions libre

Par **amajuris**, le **19/11/2012 à 13:44**

bjr,

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/F89.xhtml>

en résumé un salarié n'a pas droit aux allocations chômage en cas de démission.

Il lui faut attendre 4 mois et justifier d'une recherche active d'emploi pour demander le réexamen de sa situation.

cdt